



FORMULAIRE 7
(paragraphe 5(3))

**DÉCLARATION SOLENNELLE PRÉVUE AUX DIVISIONS 21.04(3)d)(iii)(A), (iv)(A) et (v)(A)
DE LA LOI SUR LES BREVETS**

En ce qui concerne la demande de _____ (*nom du demandeur*) aux fins d'exportation vers _____ (*nom du pays ou du membre de l'OMC*) à l'égard du produit pharmaceutique ci-après :

- a) si le produit est une drogue au sens de l'article 2 de la *Loi sur les aliments et drogues*, _____ (*nom du produit tel qu'il figure à l'annexe 1 de la Loi, ainsi que, s'il y a lieu, la forme posologique, la concentration et la voie d'administration du produit*) ;
- b) si le produit est un instrument médical, _____ (*nom du produit tel qu'il figure à l'annexe 1 de la Loi, y compris sa classe, et son identificateur au sens de l'article 1 du Règlement sur les instruments médicaux*).
1. Conformément aux divisions 21.04(3)d)(iii)(A), (iv)(A) ou (v)(A) de la Loi, selon le cas, le soussigné, _____ (*nom du demandeur*), affirme que le produit pharmaceutique mentionné dans la demande n'est pas un produit breveté sur le territoire du pays ou du membre de l'OMC.
2. Les nom, adresse postale et numéro de téléphone du soussigné sont :

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur